



# 71° Championnat Mondial COM – TALAVERA DE LA REINA 2024

## 71° COM World Show - TALAVERA DE LA REINA 2024

### REGLEMENT GENERAL

#### 1. INFORMATIONS GENERALES

Le présent règlement s'applique à l'événement compétitif nommé 71<sup>o</sup> Championnat Mondial des Oiseaux d'Élevage – Talavera de la Reina 2024, organisé par la FOCDE- Federación Ornitológica Cultural y Deportiva Española et la COMESP, sous la coordination et supervision de la COM-Confédération Ornithologique Mondiale.

Le championnat est régi par le présent règlement général et par les règlements COM et OMJ, y inclus le Code déontologique COM et le Règlement Disciplinaire de la COM qui sont considérés comme faisant partie du règlement général.

#### 2. LOCAL DE L'ÉVÉNEMENT

Il sera organisé, **du 19 au 29 Janvier 2024**, selon le calendrier ci-joint, dans les halls de

## Talavera Ferial

Paseo de Fernando de los Ríos, 45600 Talavera de la Reina, España  
+34925721830, [www.talavera-ferial.com](http://www.talavera-ferial.com)

#### 3. ORGANISATION ET GESTION

##### a. Comité d'honneur

Le Comité d'honneur sera constitué par des membres des entités ornithologiques mondiales, de la COM, des entités Nationales officielles et autres invités. Il constituera la référence institutionnelle de l'événement.

##### b. Comité Organisateur

Il est constitué par les organes sociaux et membres de la FOCDE de ses partenaires et COMESP et d'autres éléments invités.

##### c. Jury

Le Jury sera formé par des juges internationaux OMJ, espagnols et étrangers.

##### d. Commission de Contrôle et Supervision COM

La Commission de contrôle aura la responsabilité d'assurer la régularité de la compétition, de la vérification des bagues des médaillés et d'homologuer les résultats définitifs de la compétition. Elle sera constituée par désignation de la COM.



## 71° Championnat Mondial COM – TALAVERA DE LA REINA 2024

### 71° COM World Show - TALAVERA DE LA REINA 2024

#### 4. EXPOSANTS

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial, avec les exceptions origines par des motifs d'impossibilité de certification vétérinaire.

Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de STAM (souche). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y inclus le Code Déontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la COM à [www.conforni.org](http://www.conforni.org)
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de de la Commission de Contrôle, résultant des classifications, disqualifications, suspensions, exclusions. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, sa COM-Nationale et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

#### 5. INSCRIPTIONS ELEVEURS

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement) ou sur le système SISCOM dans l'internet à [www.conforni.com/fonpadmin](http://www.conforni.com/fonpadmin). Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiés.

Le(s) numéro(s) de stam (souche) de l'éleveur, précédé du sigle de l'entité nationale (pays-membre) à laquelle il appartient, doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription.

**(Exemple pour la FRANCE : FRXXXXX).**

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.



Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent – bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial".

## 6. OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance domestique, de propre élevage, dument bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays-Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste de sections et classes COM.

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, seront centralisées par la COM FRANCE, selon les modalités suivantes :

Elles seront impérativement accompagnées du règlement par chèque

**Adresse pour les éleveurs français :**

**SÉCRETAIRE GÉNÉRALE COM France  
MARIE CLAIRE TARNUS**

23 CHEMIN DU VIEUX FOUR- 83150 BANDOL-

GSM :06 61 71 65 62-COURRIEL : [marieclairetarnus@wanadoo.fr](mailto:marieclairetarnus@wanadoo.fr)

**ou virement bancaire sur le compte bancaire :**

<b>Crédit Mutuel</b>						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	36009	00010863501	68	EUR	CCM COTE D AMOUR	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8360	0900	0108	6350	168
<b>Domiciliation</b> CCM COTE D AMOUR 45 AVENUE DU MARECHAL FOCH BP 52 44503 LA BAULE CEDEX ☎33251757453				<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> ASSOC COM FRANCE CHEZ M CHRISTIAN LEMEE 31 RUE DE L OCEAN 44210 PORNIC		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		



Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via **le logiciel online pour le 15 Décembre 2023**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées. Chaque éleveur peut inscrire directement ses oiseaux. (Voir modalité Annexe 1)

Les organisateurs insistent pour que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

**L'accès au système sera ouvert pour les éleveurs à partir du 20 novembre 2023.**  
**Les coordinateurs pour la France sont.**

**SÉCRÉTAIRE GÉNÉRALE COM France**  
**MARIE CLAIRE TARNUS**

GSM : 06 61 71 65 62-COURRIEL : [marieclairetarnus@wanadoo.fr](mailto:marieclairetarnus@wanadoo.fr)

**RESPONSABLE CONVOYEUR OFFICIEL COM France**  
**DAMIEN LEMAITRE**

**GSM : 06 25 21 30 18-Courriel : [d.lemaitre59380@gmail.com](mailto:d.lemaitre59380@gmail.com)**

## **7. RECEPTION DES OISEAUX**

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement. Les oiseaux seront encagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du délogement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

## **8. DÉLOGEMENT DES OISEAUX**

Le Délogement des oiseaux espagnols commencera le dimanche 28 janvier à 18H00. Les éleveurs espagnols seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Le délogement des oiseaux étrangers commencera le lundi 29 janvier 2024 à partir de 8h.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation ou un convoyeur officiel. Cette règle est aussi valable les membres de l'organisation.



## 9. INFORMATIONS SANITAIRES ET VETERINAIRES :

Le Championnat du Monde COM 2024 à Talavera de la Reina est une compétition autorisée par les autorités vétérinaires de l'Espagne.

Le transport, et autres opérations, notamment l'enlogement et délogement doivent suivre les règles de bien-être animal et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE les oiseaux doivent être accompagnés d'un certificat vétérinaire en déclarant que les oiseaux faisant l'objet de la participation au Mondial COM 2024,

- a) ne présentent aucun signe de maladie et qui ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.
- b) Sont originaire d'un élevage qui n'a pas été soumise à des mesures de restriction sanitaire a cause de maladie de Newcastle, grippe aviaire
- c) Pour les Psittacités, que les oiseaux n'ont pas été en contact avec d'autres oiseaux ou installations ou la Chlamydiose (*Chlamydochlamydia psittaci*) a été détectée.
- d) Pour les Galliformes e Colombiformes la vaccination contre la maladie de Newcastle est obligatoire.
- e) Les oiseaux vaccines contre la grippe aviaire ne peuvent pas participer au mondial 2020

Le Certificat sanitaire TRACES, et en respect avec les directives (EU) No 576/2013 est considérée comme suffisant avec destination

Trade Control and Expert System (TRACES) - N° Núcleo Zoológico **ES451650000788**

**La COM et le Comité Organisateur FOCDE 2024 veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Talavera de la Reina pour toutes situations nécessaires.**



## 71° Championnat Mondial COM – TALAVERA DE LA REINA 2024

### 71° COM World Show - TALAVERA DE LA REINA 2024

#### CALENDRIER de L'EXPOSITION

<b>Jour</b>	<b>Programme</b>
<b>19/01/2024</b>	<b>Vendredi</b>
< 20:00h	Arrivée des convoyeurs étrangers
<b>20/01/2024</b>	<b>Samedi</b>
8:00-21 :h	Enlogement des oiseaux étrangers
<b>21/01/2024</b>	<b>Dimanche</b>
8-21h	Enlogement des oiseaux espagnols et étrangers
<b>22/01/2024</b>	<b>Lundi</b>
18.30	Réunion technique pour les juges OMJ
8-20h	Organisation
<b>23-24/01/2024</b>	<b>Mardi - Mercredi</b>
9-17 h	Jugements
<b>25/01/2024</b>	<b>Jeudi</b>
8-20.00h	Organisation
10-17.00h	Examens OMJ
<b>26/01/2024</b>	<b>Vendredi</b>
12.00h	Inauguration
10-19.00h	Ouverture au public
<b>27/01/2024</b>	<b>Samedi</b>
10,00h	Congres O.M.J. et C.O.M.
10-19.00h	Ouverture au public
20.30h	Dîner de gala et palmarès
<b>28/01/2024</b>	<b>Dimanche</b>
10-16.00h	Ouverture au public
16.00h	Clôture
18-21.00h	Délogement des oiseaux espagnols et éleveurs étrangers présents, tous accompagnés
<b>29/01/2024</b>	<b>Lundi</b>
>8.00h	Délogement des oiseaux étrangers



## ANNEXE 1 : PROCEDURE D'INSCRIPTION SUR SISCOM

1. Pour enregistrer leurs oiseaux dans SISCOM, les éleveurs doivent être entrés dans le logiciel par les responsable COM France.
2. Après la réception et validation, il sera possible aux éleveurs d'aller sur le site SISCOM : [www.conforni.com/fonpadmin](http://www.conforni.com/fonpadmin) ou ils pourront s'inscrire, valider les déclarations de confidentialité et d'acceptation des règlements.
3. Je vous rappelle aussi que toutes les données envoyées sont transmises en respect des règlements sur la protection des données personnelles de l'UE et autres règlements nationaux.
4. Quand chaque éleveur confirmera son registre sur le site il donnera aussi son accord pour le partage de ses données personnelles avec la COM et ses Entités Nationales.
5. La déclaration et l'information à l'éleveur est la suivante :

### « FRANCAIS

#### Procédure d'enregistrement des éleveurs COM

- Pour rendre possible votre enregistrement individuel, votre Entité Nationale COM et votre Fédération doivent fournir vos données personnelles, en accord avec le RGPD UE et autres législations nationales applicables.
- Si le système vous donne un message d'erreur, S.V.P., contactez votre responsable COM Nationale ou envoyer un e-mail à : [infosiscom2018@gmail.com](mailto:infosiscom2018@gmail.com) . Merci
- Votre numéro de souche est nécessaire et il commence toujours par le code du pays-membre  
Exemple : pour la France : FR, Vous pouvez consulter le code de votre pays ici
- Numéro de souche sans tiret, sans virgule, ou barre.
- Si votre numéro de souche est par exemple P0552 de la France, il devient FRP0552
- Après l'insertion des données, il faut attendre 48h pour l'activation de votre compte.
- En respect du Règlement Général sur la Protection des données personnelles de l'Union Européenne (RGPD UE), quand vous validez l'insertion de vos données, cela implique l'acceptation de les partager avec la COM et toutes les Entités Nationales COM, pour tous leurs objectifs statutaires.
- **Avec votre enregistrement et/ou votre inscription, vous déclarez :**
- **.Accepter d'être affilié à la COM par votre Entité Nationale COM,**
- **.Accepter et respecter les Statuts et Règlements COM et OMJ, notamment le Règlement Intérieur COM, le Règlement OMJ, le Règlement disciplinaire de la COM, le Code déontologique de la COM,**
- **Accepter et respecter les règlements techniques et sportifs spécifiques des événements où vous effectuerez votre inscription. Tous les règlements de la COM/OMJ peuvent être consultés sur Internet :**  
[www.conforni.org](http://www.conforni.org)



71º CAMPEONATO MUNDIAL  
DE ORNITOLOGÍA  
TALAVERA DE LA REINA - ESPAÑA 2024

The central banner contains a stylized bird logo on the left, composed of a red and yellow bird shape within a blue circular frame. To the right, the event title is written in Spanish. At the bottom right of the banner, there are three small logos: a yellow 'S' logo, a globe logo, and a red and yellow logo.





CONFÉDÉRATION  
ORNITHOLOGIQUE  
MONDIALE



71º CAMPEONATO MUNDIAL  
DE ORNITOLOGÍA  
TALAVERA DE LA REINA - ESPAÑA 2024

